



Ville d'Ostwald

Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
ALLEE RENE CASSIN
N° 030519AR107

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU le CGCT ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pour des raisons de sécurité, allée René Cassin ;

ARRETE :

Article 1er : Par suite de l'organisation du « MESSTI » du 14 juin 2019 au 19 juin 2019 (de 16H30 à 23H00 en semaine et de 14H00 à 00H00 samedi et dimanche), sur le parking en face de la salle de spectacle " LE POINT D'EAU " 17, allée René Cassin, le stationnement et la circulation seront modifiés comme suit :

Article 2 : Allée René Cassin : du mardi 11 juin 2019 à partir de 05H00 jusqu'au vendredi 21 juin 2019 à 08h00, le stationnement sera interdit sur la place de contournement et sur le parking en face du « Point d'eau » ; le vendredi 14 juin 2019 de 19H00 à 20H30, l'allée René Cassin sera fermée à son intersection formée avec la rue du Général Leclerc **sauf pour les riverains**.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique de la commune.

Article 4 : La Ville d'Ostwald, organisatrice de la manifestation est responsable des accidents qui pourraient survenir aux tiers, du fait de l'organisation de cette manifestation.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier/Chef, Commandant le Poste de Police Nationale et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. le Directeur Dép. De la Sécurité Publique de Strasbourg ;
- M. le Brigadier-Chef, Commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- Ms. Mmes les Responsables des services techniques, Communication, Culturel, de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation
Le Maire,
Jean-Marie BEUTEL

Fait à OSTWALD, le 03 mai 2019.
Le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL



3, rue Albert Gerig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr